

CONTRAT D'ACCES AUX LIGNES FTTH DE VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC CONNECTEE
DEPLOYEES EN DEHORS DES ZONES TRES DENSES

ANNEXE 1 – ACTE D'ENGAGEMENT DE CO-INVESTISSEMENT / TRANCHE SUPPLEMENTAIRE

Formulaire d'acte d'engagement au Co-investissement Initial du Câblage d'Immeuble en Fibre Optique déployé par VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC CONNECTEE

< Nom et adresse de l'Opérateur >

< Nom, qualité et coordonnées du signataire du présent formulaire d'adhésion >

[Opérateur] adhère aux conditions de l'offre de Co-Investissement prévues au Contrat d'Accès aux Lignes FTTH en dehors des zones très denses qui a été communiquée par VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC CONNECTEE et qui est retournée signée avec le présent Formulaire d'adhésion.

Conformément aux stipulations de l'article 6.1 du Contrat d'Accès aux Lignes FTTH en dehors des zones très denses, l'engagement pris par [Opérateur] au titre du Co-investissement pour les nouveaux immeubles équipés en fibre optique par VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC CONNECTEE est irrévocable et ce pour une durée de 20 ans à compter de la Date de Lancement de Zone, l'engagement de Co-investissement initial de [Opérateur] est complété et définitivement établi par la signature du présent formulaire, selon les modalités et dans les communes ci-après exposées.

Conformément aux stipulations de l'article 6.5 du Contrat, le présent acte d'engagement augmente le nombre de tranches précédemment souscrites par l'Opérateur Commercial cofinanceur sur la Zone considérée.

Référence de la Zone de cofinancement	Nom de la zone de cofinancement	Type tarifaire de la zone	Nombre de tranches nouvelles souscrites par l'opérateur (une tranche = 5%)	Nombre total de tranches souscrites par l'opérateur (une tranche = 5%)
			Nombre ajouté :	Nombre total :
Type d'hébergement (actif/passif)	Nombre de modules d'hébergements souhaités	Raccordement au PRDM (oui/non)	Si Oui, nombre de fibres optiques souhaitées	
	PM 300 : PM 1000 :		PM 300 : PM 1000 :	

La durée du Droit d'usage concédé par VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC CONNECTEE à [Opérateur] est de 20 ans à compter de la date d'installation du PM.

Le

Accusé réception par VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC CONNECTEE le
